

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 13 août 2018 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac  
MM. Sylvain Baron et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** M. Sylvain Jacques

**Nombre de citoyens :** 9

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
  - a) Rapport de la mairesse
  - b) Club Optimiste – Mention
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbaux – Adoption**
  - a) Procès-verbaux des 3 et 18 juillet 2018 – Adoption (reporté)
- 6) **Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juillet 2018
  - b) Aide aux familles – Couches de coton
    - b.1) Remboursement
  - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
    - c.1) Remboursement (retiré)
  - d) Règlement d'emprunt – Soldes résiduaux; annulation
- 7) **Dossiers municipaux**
  - a) Gestion du personnel
    - a.1) Directeur incendie – Ajustement salarial
    - a.2) Coordinatrice en loisirs – Ajustement salarial
  - b) Formation(s) – Autorisation
    - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Colloque de zone
    - b.2) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès  
Rendez-vous Sam
  - c) Services de cartes Desjardins – Personne autorisée
  - d) CRECQ / MRC – Stationnements incitatifs
  - e) Entretien ménager – Hôtel de ville

f) Chanvre indien du Québec - Appui

**8) Règlements municipaux**

- a) Règl. # 230-189.1 – Zone résidentielle Ra40/création
  - a.1) Projet # 2
- b) Règl. # 462 – Système de réfrigération de l'aréna; réserve financière
  - b.1) Projet et présentation
  - b.2) Avis de motion

**9) Urbanisme – Dossiers**

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (retiré)
- b) J.-P. Houle – Lots 5 322 250 et 5 322 252 (partie) – CPTAQ
- c) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)
- d) Permis de construction – Juillet 2018 et comparatifs 2017-2018

**10) Urbanisme – PIIA**

**11) Travaux publics**

- a) Comité des travaux publics – Procès-verbal (16/07/2018); dépôt
- b) Club QUAD Les Baroudeurs – Autorisation
- c) Parc Guévremont – Kiosque à crème glacée; implantation

**12) Aqueduc/égout**

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
  - a.1) Décompte progressif # 7
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guévremont et al. et PP2)
  - b.1) Décompte progressif # 2
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
  - c.1) Décompte progressif # 6
- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)
  - d.1) Décompte progressif # 9
- e) Raccordement Drummondville (territoire Drummondville) (retiré)

**13) Service incendie & sécurité publique**

- a) Rapport des sorties – Juillet 2018
- b) Sauvetage hors-route (SUMI)
  - b.1) Remorque – Achat
  - b.2) Équipements – Achat
  - b.3) Formation – Autorisation
- c) Camion pick-up – Achat
- d) Habit de pompier – Préventionniste (bunker); achat

**14) Office municipal d'habitation (OMH)**

**15) Loisirs et Commandites**

- a) Société de l'aréna (retiré)
- b) Bibliothèque
  - b.1) Entretien ménager – Bibliothèque
- c) Comité des loisirs
  - c.1) Procès-verbal (22/05/2018) – Dépôt (reporté)

- 16) **Certificat de disponibilité**  
a) Certificat de disponibilité des crédits C-09/18

17) **Période de questions**

18) **Correspondance**

19) **Levée de l'assemblée**

2. **ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4164.08.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. **CONSEIL**

- a) **Rapport de la mairesse**  
b) **Club Optimiste – Mention**  
- Souligner 40 ans du Club Optimiste.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. William Jorg

- Signalisation – Stationnement rue St-Laurent; information

5. **PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

4165.08.18

- a) **Procès-verbaux des 3 et 18 juillet 2018 – Adoption** (reporté)

6. **COMPTABILITÉ**

- a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juillet 2018**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4166.08.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juillet 2018, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats .....	Juillet 2018 .....	372 701,65 \$
Déboursés directs .....	Juillet 2018 .....	2 749 115,87 \$
Dépenses préautorisées .....	Juillet 2018 .....	27 185,53 \$
Rémunération globale .....	Juillet 2018 .....	102 808,30 \$
Remboursement des dépenses/Km ....	Juillet 2018 .....	0,00 \$

**Total : 3 251 811,35 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Aide aux familles – Couches de coton**

**b.1) Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 3908.01.18 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4167.08.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de juillet 2018 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 172,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Poêle à bois – Achat/remplacement**

**c.1) Remboursement**

**(retiré)**

**d) Règlement d'emprunt – Soldes résiduaire; annulation**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt, approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

4168.08.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds

général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;
  - que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;
  - qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

### **a) Gestion du personnel**

#### **a.1) Directeur incendie – Ajustement salarial**

Considérant les discussions menées avec le comité du personnel sur le dossier;

4169.08.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de fixer à 33,02 \$ le taux horaire du directeur incendie;
- que cet ajustement de salaire sera effectif à compter du 6 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### **a.2) Coordonnatrice en loisirs – Ajustement salarial**

Considérant les discussions menées avec le comité du personnel sur le dossier;

4170.08.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de fixer à 26 \$ le taux horaire de la coordonnatrice en loisirs;
- que cet ajustement de salaire sera effectif à compter du 6 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Formation(s) – Autorisation**

**b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Colloque de zone**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-9/18 émis;

4171.08.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (125 \$/personne taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour la directrice générale adjointe au Colloque de zone qui aura lieu à Kingsey Falls le 4 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.2) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès Rendez-vous Sam**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-9/18 émis;

4172.08.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (160,97 \$ taxes incluses) et les autres dépenses inhérentes au dossier pour le directeur général à la formation juridique en matière de gestion contractuelle le 20 septembre 2018, dans le cadre du congrès de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Services de cartes Desjardins – Personne autorisée**

4173.08.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désigne madame Lucie Roberge à titre d'administratrice principale pour les dossiers marchand # 540 978 et # 933 714 de Services de cartes Desjardins;

- le cas échéant, d'autoriser madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) CRECQ / MRC – Stationnements incitatifs**

Considérant que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et la MRC de Drummond collaborent actuellement pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage;

Considérant que la MRC de Drummond, via le Fonds de la ruralité contribue à ce projet pour un montant de 12 000 \$ et que le comité du transport collectif de la MRC verse une somme de 5 000 \$ via les surplus du budget au transport collectif;

Considérant que le CRECQ s'est engagé à coordonner le projet d'implantation de stationnements incitatifs et accompagner à cette fin les municipalités et autres organisations concernées dans le cadre de la démarche « Par notre propre énergie »;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire élargir l'offre en transport sur son territoire en facilitant la pratique du covoiturage;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire collaborer avec la MRC de Drummond et le CRECQ pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite que des panneaux d'acheminement vers les stationnements incitatifs soient installés et que l'installation de tels panneaux est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur les routes de juridiction provinciale;

4174.08.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover rende disponible et identifie à l'image du réseau un espace d'environ cinq (5) cases de stationnements incitatifs pour le covoiturage sur chacune des propriétés municipales suivantes :
  - Parc Guévremont, situé au 4625 rue Principale
  - Hôtel de ville, situé au 4055 rue Principale
- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover entretienne et déneige ces espaces;
- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover sollicite la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'installation d'une signalisation d'acheminement vers les stationnements incitatifs sur les voies d'accès sous la responsabilité du MTMDET;

- de poursuivre les démarches pour l'implantation de stationnements incitatifs additionnels avec le Conseil de la Fabrique de la paroisse et la Société Irving (Immeubles Cobalt).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Entretien ménager – Hôtel de ville**

Considérant l'offre de service faite par monsieur Yvon Archambault;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-9/18 émis;

4175.08.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition de monsieur Yvon Archambault concernant les travaux d'entretien ménager de l'hôtel de ville pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 16 juillet 2018 et pour un montant de 11 037,60 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Chanvre indien du Québec – Appui**

Considérant que le projet tel que soumis est conforme au niveau municipal;

Considérant que la compagnie Chanvre indien du Québec se spécialise en culture et transformation de cannabis;

Considérant que la compagnie Chanvre indien du Québec a demandé une licence auprès de Santé Canada;

Considérant que le système de sécurité, mis en place par la compagnie, satisfera les normes exigées par Santé Canada;

Considérant que cette entreprise jouera un rôle de premier plan, non seulement, dans la conservation et l'exploitation du patrimoine agricole de la Municipalité mais aussi par la mise en place de nouvelles pratiques agricoles;

Considérant les impacts économiques générés dans le milieu (création d'emploi, implantation de nouvelles familles, ...) qu'ils soient directs ou indirects;

4176.08.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de transmettre à Santé Canada un appui favorable à l'implantation de cette entreprise sur le territoire et ainsi dynamiser la Municipalité notamment par la création d'emplois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

**a) Règl. # 230-189.1 – Zone résidentielle Ra40/création**

**a.1) Projet # 2**



Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 août 2018 (réf. : p.-v. ass. consultation 13/08/2018);

4177.08.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-189.1, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Ra40, de modifier les articles 3.3.3, 3.3.4.1 et 3.3.8.3 du règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant, au type et à la hauteur des habitations unifamiliales à construire, aux aires de stationnement à implanter de même que la grille des usages associée à la zone résidentielle Ra2;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Règl. # 462 – Aréna; réserve financière**

**b.1) Projet et présentation**

Dépôt du projet de réglementation # 462;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du règlement # 462, lequel a pour objet de créer une réserve financière pour l'aréna en vue de l'acquisition, le remplacement ou l'entretien d'équipements et de l'entretien du bâtiment, est faite.

**b.2) Avis de motion**

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 462, lequel a pour objet de créer une réserve financière pour l'aréna en vue de l'acquisition, le remplacement ou l'entretien d'équipements et de l'entretien du bâtiment.

Copie est remise aux membres du conseil.

**9. URBANISME – DOSSIERS**

**a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal; dépôt (retiré)**

**b) J.-P. Houle – Lots 5 322 250 et 5 322 252 (partie) - CPTAQ**

Considérant la conformité aux dispositions de la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à celles du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond;

4178.08.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'appuyer la demande d'autorisation faite par monsieur Jean-Pierre Houle à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation et une utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 5 322 250 et 5 322 252, le tout représentant une superficie de 7 069 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)**

**d) Permis de construction – Juillet 2018 et comparatifs 2017-2018**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de juillet 2018 et du comparatif avec l'année 2017 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

## **10. URBANISME - PIIA**

### **11. TRAVAUX PUBLICS**

**a) Comité des travaux publics – Procès-verbal (16/07/2018); dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics en date des 16 juillet 2018 est fait.

**b) Club QUAD Les Baroudeurs – Autorisation**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 16/07/2018, p.2)

Considérant les dispositions de l'article 301 du *Code de sécurité routière* concernant l'installation de la signalisation routière aux abords des traverses de chemins;

4179.08.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner les recommandations du comité des travaux publics;
- d'autoriser, pour la saison hivernale 2018–2019, la demande présentée par le Club de quatre roues (QUAD) Les Baroudeurs concernant les droits :
  - d'emprunter les traverses de chemins publics sur le rang 3 de Wendover Sud et la route Houle;
  - de circuler sur le rang 6 de Wendover Nord entre la route Houle et les limites de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults sur une longueur de 3 kilomètres;
  - de circuler sur le rang 3 de Wendover Sud entre les numéros civiques 952 et 970 sur une longueur de 600 mètres.

- qu'il revient à l'organisme de s'assurer de la sécurité et de la visibilité des usagers lorsqu'ils circulent à l'approche des différentes traverses de chemins et qu'il doit prendre les dispositions pour limiter l'accumulation de neige pouvant nuire à la circulation des véhicules automobiles;
- que l'achat des panneaux de signalisation demeure à la charge de l'organisme;
- que le matériel nécessaire à l'installation et l'installation proprement dite de la signalisation sont à la charge de la Municipalité;
- que l'affichage doit être conforme aux normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et faite selon les règles applicables par ce dernier;
- que le Club QUAD demeure responsable de l'entretien des panneaux durant toute leur installation;
- qu'advenant que les panneaux de signalisation ne soient pas fournis, le droit de circuler sera annulé;
- qu'advenant des plaintes de citoyens ou de la Sûreté du Québec concernant la circulation sur le rang 6 de Wendover Nord et le rang 3 de Wendover Sud, le droit de circuler sera annulé;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Parc Guévremont – Kiosque à crème glacée; implantation**

Considérant la demande d'implantation d'un kiosque à crème glacée au parc Guévremont pour la saison estivale 2018 faite par monsieur Gaëtan Provencher;

Considérant que le comité des travaux publics a défini les conditions suivantes : (réf.: p.-v. travaux publics 16/07/2018, p.3)

- de permettre pour la saison 2018, l'installation d'un kiosque à crème glacée tel que proposé;
- de fixer le tarif de location à mille (1000 \$) dollars pour la saison;
- que le montant est payable en un seul versement au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018;
- que les requérants devront déposer, lors de la signature du bail, une preuve d'assurance responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ valide pour toute la saison d'opération;
- de maintenir l'interdiction de stationner à l'arrière du kiosque entre ce dernier et le terrain de balle;
- que l'équipement soit enlevé au plus tard le 15 septembre 2018;
- que le demandeur est responsable de la disposition des eaux usées de son commerce;

- qu'advenant un déversement ou une contamination du sol environnant l'installation entraînera l'annulation automatique de l'entente convenue entre les parties;
- d'autoriser le raccordement de l'eau potable aux installations du chalet des loisirs;
- qu'un projet de bail soit préparé et soumis aux parties pour signature;
- d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

Avis est donné par la directrice générale adjointe qu'après transmission des conditions énoncées ci-dessus, le requérant n'a pas donné suite à la demande.

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

### **a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1**

#### **a.1) Décompte progressif # 7**

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 28 juin 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4180.08.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 28 660,71 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)**

#### **b.1) Décompte progressif # 2**

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 29 juin 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4181.08.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 1 176 736,66 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)**

#### **c.1) Décompte progressif # 6**

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 11 juillet 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4182.08.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 486 093,23 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)**

**d.1) Décompte progressif # 9**

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Avizo en date du 5 juillet 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4183.08.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc. la somme de 925 281,79 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Raccordement Drummondville (territoire Drummondville) (retiré)**

**13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**a) Rapport de sorties – Juillet 2018**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de juillet 2018 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**b) Sauvetage hors-route (SUMI)**

**b.1) Remorque – Achat**

Considérant le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) adopté par la MRC de Drummond;

Considérant l'entente intermunicipale concernant le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

Considérant le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier (SUMI);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4184.08.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de Roulotte Lupien 2000 inc. pour l'achat d'une remorque de marque Haulmark 2018, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 2 août 2018, et pour un montant de 8 761,90 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **b.2) Équipements – Achat**

Considérant le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) adopté par la MRC de Drummond;

Considérant l'entente intermunicipale concernant le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

Considérant le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier (SUMI);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/18 émis;

4185.08.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser l'achat des équipements suivants (taxes incluses) :

-	Planche dorsale :	581 \$
-	Réparation remorque VTT :	500 \$
-	Éclairage de scène :	450 \$
-	Trousse de premiers soins (mise à jour) :	200 \$
-	GPS :	690 \$
-	Trois (3) casques de VTT :	483 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **b.3) Formation – Autorisation**

Considérant le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) adopté par la MRC de Drummond;

Considérant l'entente intermunicipale concernant le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

Considérant le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier (SUMI);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-9/18 émis;

4186.08.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais de formation de 6 000 \$ (taxes incluses) pour le directeur incendie, le préventionniste et les pompiers volontaires à la formation, GPS et boussole - orientation en forêt,

qui sera donnée par l'Association des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBRs) à la caserne incendie en septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Camion pick-up – Achat**

Considérant le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier (SUMI);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-9/18 émis;

4187.08.18 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir la soumission de La firme Lussier Chevrolet pour l'achat d'une camionnette de marque Chevrolet Silverado 1500, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 10 août 2018, et pour un montant de 47 802,79 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Habit de pompier – Préventionniste (bunker); achat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-9/18 émis;

4188.08.18 Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir l'offre de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour l'achat d'un habit de pompier pour le préventionniste, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 3 août 2018, et pour un montant de 1 558,96 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

**15. LOISIRS & COMMANDITES**

**a) Société de l'aréna**

**a.1) Procès-verbal – Dépôt (22/05/2018) (reporté)**

**b) Bibliothèque**

**b.1) Entretien ménager – Bibliothèque**

Considérant l'offre de service faite par monsieur Yvon Archambault;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-9/18 émis;

4189.08.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de retenir la proposition de monsieur Yvon Archambault concernant les travaux d'entretien ménager de la bibliothèque pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 16 juillet 2018 et pour un montant de 11 037,60 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Comité des loisirs**

**c.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)**

**16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ**

**a) Certificat de disponibilité des crédits C-09/18**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 13 août 2018

Lucie Roberge

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Laurin

- Boîte à fleurs sur la route 122; commentaires

**18. CORRESPONDANCE**

Le dépôt de la correspondance est fait.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 15.



Signé :

---

Mairesse

---

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière  
adjointe